



PrevPrécédentNewsletter #110 – Salary increase/bonus and merge of Amadeus France/Nice

SuivantNewsletter #111 – Support Ukraine and Women dayNext

Accueil
Newsletters

Newsletter #111 – Soutien à l'Ukraine et Journée de la femme

2 March 2022



La CFDT solidaire des Ukrainiennes et Ukrainiens



Ukraine : Faites un don pour soutenir la population Ukrainienne

La CFDT invite ses adhérents à contribuer au fonds de soutien aux Ukrainiennes et Ukrainiens lancé par la Confédération syndicale internationale (CSI).

Depuis le 23 février et l'attaque de leur territoire par l'armée russe, la vie des Ukrainiennes et Ukrainiens est bouleversée. Les deux organisations syndicales affiliées à la CSI, la FPU (Fédération des syndicats ukrainiens) et la KPVU (Confédération des syndicats libres d'Ukraine), les travailleurs et les travailleuses, et leurs familles, ont besoin d'aide. *« La population ukrainienne est physiquement menacée, des familles fuient leur foyer pour trouver refuge dans les pays voisins, tandis que d'autres se mettent à l'abri des bombes qui tombent sur les grandes villes. La vie professionnelle est à l'arrêt... »*, alerte la CSI. Fournitures médicales, articles d'hygiène, nourriture et eau... les besoins de la population sont multiples. Face à l'urgence, le mouvement syndical international agit. Afin de soutenir le

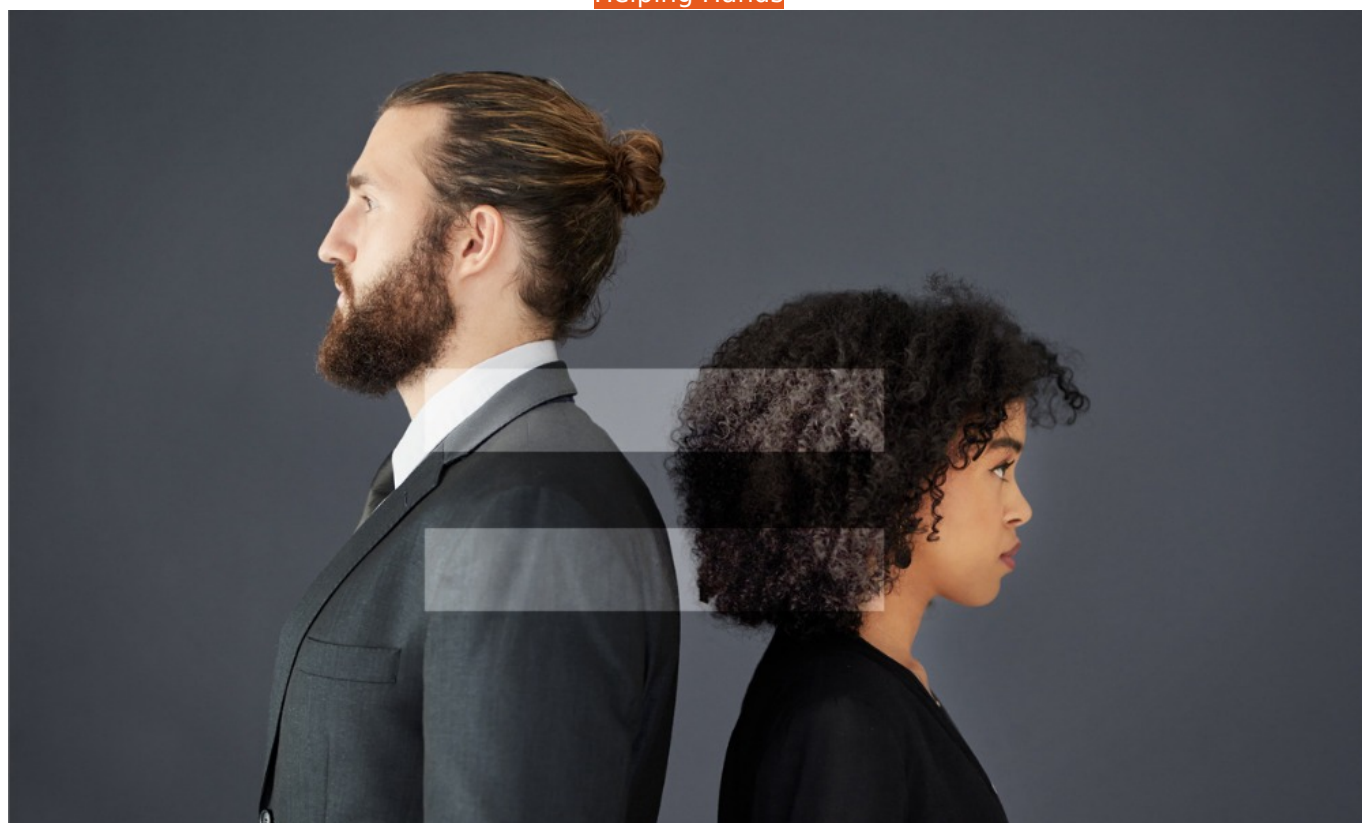
peuple ukrainien, la CSI a lancé un appel aux dons. Un appel auquel la CFDT a répondu. La CFDT invite ses organisations et ses adhérents à participer à cette action.

Pour répondre à l'appel de la Confédération syndicale internationale : <https://petitions.ituc-csi.org/support-ukraine-fr>

L'ensemble des fonds récoltés seront transmis par la CSI à la FPU et la KPVU pour soutenir leur travail humanitaire en Ukraine.”

Source CFDT.FR

Faire un don à la Croix-Rouge
Communication Amadeus
Helping Hands



8 mars : Journée internationale de la femme + Café virtuel CFDT

Nous souhaitons, cette année encore, souligner et saluer le rôle significatif que les femmes continuent d'assumer aussi bien d'un point de vue familial, social que professionnel.

Les femmes font partie intégrante des forces vives qui ont fourni les efforts

supplémentaires pour garantir la résilience de notre entreprise en temps de crise. Depuis 2020, les femmes ont réussi à surmonter de nombreux défis tant professionnels que personnels.

Chez Amadeus, comme dans l'ensemble du secteur IT, la CFDT s'efforce activement de faire en sorte que les femmes soient reconnues. C'est ainsi que par nos revendications et nos actions nous œuvrons pour une égalité de traitement et la parité Femmes/Hommes.

Nous militons pour une égalité d'intégration, de collaboration et de rémunération. À cet égard, l'accord négocié et amélioré en décembre dernier sur l'égalité Femmes/Hommes en est le meilleur exemple.

Mesures concrètes obtenues :

Budget de « rattrapage » pour apporter une égalité de salaire : 200K par an sur 4 ans.

Création de « médiations tripartites » spéciales (pour les salariés femmes et hommes qui le souhaitent).

Nous veillons à ce que les femmes aient les mêmes chances d'accéder aux emplois de haut niveau et à ce que les congés de maternité n'aient pas d'impact négatif sur leur carrière.

Nous souhaitons à toutes les femmes de passer une excellente journée, tout particulièrement en cette occasion !

Café virtuel CFDT le 8 mars à 16h00

Rejoignez-nous afin de partager vos expériences et être informé.e.s de nos discussions en cours avec la Direction. Les hommes sont les bienvenus ! Pour plus d'information, merci de contacter Ghislaine Bel-Genovesi

Je m'inscris avant le 8 mars 12:00 !

Effectifs des femmes à Amadeus Nice:

Effectifs

0 %

Management

0 %

Top 10 salaires

0 %



Managers

0 %

Senior managers

0 %

Associate directors

0 %

Directors/VP/SVP

0 %

Salaires des femmes (par rapport aux hommes) à Amadeus Nice:

tous âges confondus

0 %



Moins de 40 ans

0 %

40-49 ans

0 %

50 ans ou plus

0 %

Divers:

Promotions 2021 : Égalité quasi-parfaite entre femmes et hommes (14%) !

Au sein des instances syndicales, la parité légale imposée est bien respectée.

En 2020, équilibre vie professionnelle et vie familiale avec le temps partiels cumulés : 81% de femmes

Temps partiel parental (petite enfance) : 89% de femmes

Temps partiel choisi : 78% de femmes

Nous vous informons sur l'impact du développement de carrière et nous nous impliquons pour faire changer les mentalités afin de continuer l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes.